



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 48509

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace sur l'avenir du bureau de poste de Lamotte-du-Rhône. La restructuration du réseau postal se traduit par une reorganisation des services et ne semble pas devoir entraîner de fermetures jusqu'à l'issue du contrat de plan 1995-1997. Par contre, au-delà de cette échéance, les conséquences de cette modernisation de la poste ne sont pas encore connues et laissent planer de vives incertitudes. Ainsi, nombre de petites communes dont le bureau de poste devrait prochainement être déchargé du tri postal, s'inquiètent quant à l'avenir de ce service public pourtant indispensable en milieu rural. En effet, certains bureaux de poste, comme celui de Lamotte-du-Rhône, ne proposeront plus que des horaires d'ouvertures restreints. Cette perspective, peu satisfaisante du point de vue des usagers, risque ainsi de condamner à terme le bureau de poste de Lamotte-du-Rhône. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire savoir quels moyens il entend mettre en œuvre afin de permettre le maintien du bureau de poste de Lamotte-du-Rhône et d'assurer ainsi la pérennité d'un service public postal de qualité et largement apprécié du public.

Données clés

Auteur : [M. Mariani Thierry](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48509

Rubrique : Poste

Ministère interrogé : télécommunications et espace

Ministère attributaire : télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 772